

## **Universitäts- und Landesbibliothek Tirol**

### **André Hofer et l'insurrection du Tirol en 1809**

**Clair, Charles**

**Paris [u.a.], 1880**

IV. Embarras des Persécuteurs

## IV

### EMBARRAS DES PERSÉCUTEURS.

C'était l'heure pour le gouvernement de recueillir les fruits de sa prétendue victoire. Après avoir frappé les pasteurs, il jugeait facile de disperser les troupeaux. Et de fait, il eut la triste fortune de trouver à Trente quelques prêtres courtisans qui furent déclarés *chapitre de la cathédrale*, et nommèrent, *le siège vacant*, un vicaire capitulaire. Sans souci des lois

canoniques, François, comte de Spaur, accepta une dignité qui le déshonorait.

Bien différente fut la conduite du clergé de Méran.

Nicolas Patscheider, curé et provicaire de l'évêque, était évidemment l'homme qu'il fallait gagner tout d'abord. On essaya la douceur et la flatterie ; toutes les lettres adressées à M<sup>gr</sup> de Buol et reçues à la poste lui furent apportées, pour qu'il les ouvrît. Le piège était grossier ; Patscheider les renvoya l'une après l'autre.

Ne pouvant le fléchir, on essaya de l'intimider, et ordre lui fut intimé de souscrire, lui et tout le clergé, aux volontés royales. Le refus du clergé fut unanime.

Cependant un prêtre de grande autorité, Godefroy Purtscher (1), directeur du sémi-

(1) En 1805, le général Marcognet, ayant établi son quartier à Méran, ordonna de saccager la ville, hurlant

naire de Méran et compagnon d'exil de l'évêque, était secrètement rentré dans le pays, excitant les courages et portant de vallée en vallée une bulle pontificale. On voulut l'arrêter, mais où ? mais comment ? La police était aux abois, tandis que Purtscher, déguisé en marchand, parcourait impunément les environs de Méran et les vallées de Vintschgau et de Passeyer.

Ce fut alors que le comte d'Arco résolut

comme un furieux : « Tout à feu et à sang ! » M<sup>gr</sup> de Buol lui envoya Godefroy Purtscher, qui se jeta deux fois à ses genoux, demandant grâce, mais en vain. Alors le prêtre intrépide se relève et adresse au brutal soldat une remontrance si vive, qu'elle faillit lui coûter la vie. L'évêque vient à son tour, et pour apaiser le général l'invite à dîner. « Et qu'importe à l'évêque ? s'était écrié Marcognet. Qu'il se mêle de ce qui le regarde ! » — Il accepte pourtant. Pendant le repas : « Monsieur le Général, dit Ch. de Buol, le peuple s'est retiré et se tient tranquille, parce que nous l'exhortons à la paix ; mais, si vous le permettez, je vous fais accourir à l'instant 12,000 paysans sous les fenêtres. » Le général et les sept officiers qui l'accompagnaient n'exprimèrent pas le désir de jouir du spectacle, et devinrent tout à coup fort modérés.

d'appliquer ce qu'il appelait « le système d'épuration. » Enlever à M<sup>sr</sup> de Buol sa juridiction épiscopale en Tyrol pour la conférer à l'évêque d'Augsbourg, déclarer le *placetum regium* indispensable pour l'exercice des pouvoirs spirituels dans tous les États de Sa Majesté, remplacer les prêtres intraitables par d'autres plus soumis : telle était l'invention nouvelle qui devait doter le Tyrol d'un clergé d'autant plus *épuré* qu'il aurait passé tout entier par le creuset du gouvernement. Elle fut revêtue de la sanction royale par décret du 14 novembre.

L'évêque de Coire fut invité à renoncer à ses droits, par une lettre officielle qui débutait ainsi : « J'ai l'honneur de prier Votre Grâce Sérénissime de résigner *librement* à S. A. R. l'évêque d'Augsbourg (électeur de Trèves) la partie de Votre

diocèse incluse en Tyrol, etc. » Il était ensuite averti, non moins poliment, que le *placetum*, déclaré indispensable, lui serait désormais refusé.

L'évêque protesta par écrit avec son énergie ordinaire. En parlant du *placetum*, il disait : « Je ne puis m'empêcher de remarquer que ce principe est nouveau dans l'Église catholique et n'a jamais été reconnu par elle, et surtout que notre patrie allemande, non moins que les autres pays catholiques, serait encore privée du bonheur de la vraie foi, si les premiers propagateurs de l'Évangile avaient regardé le refus de la sanction des princes comme un obstacle insurmontable à l'accomplissement de leur mission. Certes, le grand conseil de Jérusalem refusa bien à Pierre et à Jean son *placetum* ; mais aussi, ce que l'apôtre répondit en son nom et au nom

de tous ses successeurs dans l'épiscopat, est trop connu pour qu'il soit besoin de le répéter ici. »

En même temps, il écrivait au curé de Méran pour lui déclarer qu'il ne résignerait rien du tout : « Premièrement, disait-il, parce que les lois canoniques me défendent d'agir ainsi, sans l'autorisation du pape; secondement, parce qu'on veut m'extorquer cette résignation en vertu d'un principe évidemment hérétique auquel je ne puis adhérer, quoi qu'il advienne. Préparez-vous donc à une persécution nouvelle. Ma volonté est que vous ne reconnaissiez aucun évêque, aucun vicaire général qui n'ait été proposé par Rome ou par moi. Déclarez tout autre intrigant et schismatique. Disposez prudemment le peuple à l'orage qui vient. Si cela se peut faire sans agitation et avec

l'ordre convenable, je désire que tout le clergé de Vintschgau adresse au roi une supplique respectueuse, pour obtenir de demeurer uni à son légitime évêque. Si les autorités des communes s'y joignaient, la démarche serait d'autant plus efficace. »

Il était difficile d'unir dans une plus juste mesure l'esprit de modération, le respect de l'autorité et l'indépendance apostolique.

Affermis dans leur fidélité par les conseils du confesseur de la foi, Patscheider et son courageux clergé attirèrent les dernières foudres du gouvernement sur leurs têtes. Le curé de Méran fut cité à comparaître à Inspruck où la police le devait conduire.

C'était une imprudence en même temps qu'un abus de pouvoir.

A peine le bruit de cette arrestation

s'est-il répandu dans la ville de Méran et les vallées environnantes, que les habitants manifestent contre les fonctionnaires bavarois des dispositions menaçantes, tandis que des bandes de paysans envahissent les rues, résolus à défendre le prêtre qu'ils aiment.

La persécution poussait peu à peu les esprits à l'insurrection.

Intimidées par cette manifestation populaire et forcées de surseoir à l'exécution des ordres reçus, les autorités locales déclarent ne pouvoir agir sans le secours de la force armée. Le commissaire général ordonne d'envoyer des troupes à Méran. Mais, chose incroyable ! au moment où les mesures violentes menaçaient de soulever tout le pays, le gouvernement persécuteur manquait du seul moyen d'action et de répression sur lequel il comptât :

il manquait de soldats ! Le général commandant déclara n'avoir pas une seule pièce montée, un seul attelage pour l'artillerie, et ne put mettre à la disposition de M. d'Arco que quelques fantassins.

Tant bien que mal, Méran et Sterzing étaient le 16 novembre occupés militairement.

On n'a pas oublié sans doute le nom du jeune Kreishauptmann Hofstetten, que nous avons plus haut signalé comme un des personnages importants du drame joué par la bureaucratie en Tyrol. Honoré de la particulière confiance du commissariat général, revêtu du titre de commissaire spécial pour les affaires ecclésiastiques, il fut envoyé à Méran, pour briser enfin toutes les résistances.

Il arriva muni de la lettre pastorale du soi-disant vicaire capitulaire de Trente,

pièce d'éloquence sur laquelle il comptait d'autant plus, qu'après l'avoir lui-même traduite en allemand, il l'avait enrichie de notes explicatives de sa façon et d'une prière pour le roi, pieusement composée par lui et officiellement imposée aux fidèles.

Cette manie de s'ingérer dans les choses spirituelles, était chez lui d'autant plus ridicule qu'elle contrastait davantage avec les aventures peu édifiantes du jeune étourdi. Il paraît que les bourgeois de Méran content encore aujourd'hui comment, un soir qu'il sortait du café à une heure tout à fait indue, il fut plongé par quelques vigoureux gaillards dans le bassin d'une fontaine sur la place même du presbytère. Mais arrivons à son plus bel exploit.

Le 26 décembre 1807, Jean Théodore d'Hofstetten Kreishauptmann, en la vallée

de Pusterthal, en grand uniforme militaire, armé de deux pistolets, muni de sa lettre pastorale, assisté du *Landrichter* (1) et d'un secrétaire, faisait comparaître devant lui, à l'issue de l'office de saint Etienne, les vingt-deux prêtres formant le clergé séculier et régulier de Méran. Ils se présentèrent, ayant Patscheider à leur tête.

Après avoir, à l'occasion d'un nom qui retentit à son oreille, tenu les propos les plus frivoles, pour ne rien dire de plus, Hofstetten, reprenant son air menaçant, posa l'ultimatum : choisir entre l'obéissance entière au gouvernement et les châtimens qu'il lui plairait d'infliger.

Patscheider et presque tous avec lui optèrent pour les châtimens. Toutefois,

(1) *Landrichter*, juge dans les causes civiles et criminelles.

comme l'épreuve sépare la paille du froment et les scories de l'or, il se trouva quatre malheureux qui s'abandonnèrent aux volontés d'Hofstetten. L'un d'eux, prêtre de fort mauvaise réputation, était interdit déjà par trois évêques.

Dans la nuit du 27, Patscheider fut enlevé sans bruit, conduit prisonnier à Inspruck et plus tard enfermé dans le couvent de Saint-Marc, à Trente. Son neveu et dix autres prêtres furent traités de même, et bientôt tout le clergé fidèle dispersé.

Arrêtons-nous à l'entrée de la vallée de Passeyer, ou le commissaire spécial pour les affaires ecclésiastiques, suivi d'une troupe de soldats, poursuit le cours de ses exploits et fait *la chasse au prêtre*.. Nous aurons l'occasion de l'y retrouver plus tard. Remarquons seulement que là où

furent commis le plus d'excès, éclata tout d'abord l'insurrection, et que celui qui en donna le signal et qui en fut le chef, était un paysan de Passeyer.

Grand fut alors l'embarras du gouvernement. Après avoir proscrit à tout jamais l'évêque de Coire comme perturbateur public et déclaré traître à la patrie tout citoyen, prêtre ou laïque, qui entretenait des relations avec lui (1), il fallait bien remplir un siège censé vacant et donner aux paroisses d'autres pasteurs. Le roi avait publiquement annoncé que l'administration du diocèse de Coire serait provisoirement confiée à l'un des évêques du pays. Mais tous les efforts échouèrent à Augsbourg comme à Brixen. On en fut réduit au pauvre comte Spaur, qui du reste vint au-devant des vœux du gou-

(1) Décret du 7 février 1808.

vernement et trouva que la nature avait elle-même fait dépendre géographiquement du siège de Trente toute la vallée de Vintschgau.

Un professeur de l'Université d'Innsbruck fut installé curé de Méran et provicaire de Vintschgau; mais déconcerté dès sa première entrevue avec le clergé, et convaincu d'ignorer même le passage du concile de Trente qu'il citait au sujet de la vacance du siège, il ne tarda pas à donner sa démission.

On eut recours, pour occuper les places vides, à quelques moines vagabonds, à quelques mauvais prêtres, rebut des diocèses.

Ces intrus, dont la facile conscience se contentait de l'investiture laïque, furent partout d'autant plus mal accueillis qu'on les savait interdits *ipso facto* par l'évêque

de Coire. Les pénitents faisaient plusieurs lieues pour trouver un confesseur ; les femmes dont le terme était proche, se rendaient dans quelque village où l'on savait qu'un *vrai* prêtre était caché, afin que l'enfant reçût de sa main le baptême ; les malades se faisaient transporter au loin, pour recevoir le saint Viatique, et tout fidèle refusait obstinément d'entendre la prédication des intrus ou d'assister à leur messe.

Cependant les curés bannis parcouraient les vallées à l'aide d'un déguisement et célébraient les saints mystères dans des granges, des caves, au fond des bois.

La persécution qui sévissait contre les évêques et les prêtres, devint d'autant plus odieuse au peuple qu'elle ne l'épargna pas lui-même.

On lui défendit de célébrer les fêtes religieuses que le calendrier des ministres bavarois n'indiquait pas. Porter à pareil jour un meilleur habit ou suspendre le travail quotidien, fut un crime puni par l'amende, la prison, l'enrôlement forcé.

Ce fut encore un délit prévu par la loi de chanter le *Rorate*, d'assister à telles processions, à telles confréries, de faire à certaines solennités retentir le carillon des cloches, de célébrer l'office de la nuit de Noël avant cinq heures du matin. Ce dernier arrêté de police fut notifié aux prêtres et aux fidèles sans l'intermédiaire de l'évêque, et les nombreux transgresseurs durent comparaître devant le tribunal d'Innsbruck.

De telles prohibitions, odieuses à Vienne au temps de Joseph II, l'étaient

bien davantage en Tyrol. Elles arrachaient au peuple ses plus pures joies, ses plus chers souvenirs, ses traditions les plus antiques, ses plus poétiques inspirations.

Que devenaient, par exemple, les fêtes animées et bruyantes de la vallée de Ziller, toujours accompagnées de chansons composées par les habiles du pays, de musique, de danses et de luttes sur la place de l'église?

Que devenaient, dans la vallée de l'Inn, ces drames rustiques, où des paysans, sur un théâtre en plein air, exposent aux yeux d'une foule immense, à l'aide de tableaux mimiques, de chœurs et de récits naïfs, les vieilles légendes, les histoires de la Bible et surtout la sainte Passion?

Que devenait enfin, aux environs de Brixen, cette procession fameuse de la

Fête-Dieu, où les hommes de la vallée, vêtus de leur costume pittoresque, tous à cheval, drapeaux déployés, musique en tête, font cortège au clergé qui lui-même à cheval ouvre la marche, portant le saint sacrement? Fête qui peut nous sembler bizarre, mais qui, religieuse et nationale tout ensemble, raconte depuis trois siècles à chaque génération une grande victoire remportée par les hommes de la vallée sur l'envahisseur étranger.

Qu'importe, pensaient les bureaucrates, qu'un montagnard oublie ses *lieder* populaires, ne suive plus les processions et troque ses braies de peau contre un vêtement moderne?

Laissez-nous, disaient les Tyroliens, le costume de nos ancêtres, les chants de nos villages, les fêtes de nos saints. Nous avons besoin de tout cela!

Il disaient vrai ; car ils avaient besoin de leur simplicité patriarcale, de leur gaieté, de leur foi, pour aimer leur pays si pauvre, supporter leurs travaux si rudes et trouver en Dieu le courage de franchir toutes les difficultés de la vie, comme ils franchissent leurs montagnes, la joie au cœur et le sourire aux lèvres

Mais ce qui mit le comble à l'indignation universelle, ce fut le pillage des églises et des monastères. Les mêmes excès qui avaient signalé en Bavière la sécularisation des biens de l'Église, se renouvelèrent en Tyrol avec des circonstances plus atroces.

Les juifs avaient envahi le pays à la suite des administrateurs bavarois et fait avec eux étroite alliance. Ils savaient qu'on avait besoin de leurs services et qu'ils trouveraient, en les offrant, l'occasion de faire

de beaux profits. La suppression d'un monastère était immédiatement suivie d'une vente à l'encan où ils étaient bien sûrs d'être en Tyrol les seuls vendeurs et les seuls acheteurs.

C'est ainsi qu'une foule d'objets servant au culte et toute l'argenterie des églises tombèrent entre leurs mains, au grand scandale du peuple. Heureux de pouvoir d'un coup faire fortune et insulter les chrétiens, ils transportaient par les rues d'Innsbruck avec une ostentation sacrilège les riches dépouilles enlevées de toutes parts, mais surtout dans l'antique abbaye des Prémontrés de Wilten, dont l'abbé était jadis seigneur de toute la vallée, de l'Inn.

On vit un juif traverser la ville, chargé d'ornements sacerdotaux et portant sur l'épaule un grand ostensorio avec lequel il

s'amusait à donner la bénédiction sur la route. Sa femme, disait-on, avait placé près de son lit un vase sacré, par la dérision la plus infâme.

Les juifs eurent des émules qui les surpassèrent.

A Inspruck, le directeur de la police, dans une orgie, but avec ses amis dans des calices; ailleurs, un magistrat s'empara d'un ciboire et jeta les saintes hosties dans l'ordure. Cette fois le châtiment fut prompt et terrible : il tomba lui-même, quelque temps après, dans un monceau de fumier, et y périt suffoqué. Voilà quelques-unes des abominations alors commises et racontées par les témoins oculaires (1).

(1) Cf. Dr Rapp, *le Tyrol en 1809*.

